



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 2 mars 2023

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 22 00041** du **01 MARS 2023**

Un permis de construire a été délivré à

Domicilié (e) GEOVIVIA
 33 PLACE DES COROLLES
 92400 COURBEVOIS

En vue de la réalisation : création de surface de plancher affectées aux locaux industriels
et entrepôt . construction d'un local destiné à des pompes à chaleur et d'un local stockage.
extension locaux techniques et centrale de géothermie

Sur un terrain sis RUE CHARLES PEGUY
Cadastré AD29

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service
Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le **01 MARS 2023**

Monsieur le Maire,



Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **PC 94078 22 00041** du a été affichée en Mairie
du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,